



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit

Question écrite n° 72019

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les méthodes pratiquées par certaines sociétés de recouvrement de créances, récemment implantées en France, et dont la stratégie est basée sur l'humiliation publique des débiteurs. Affichant leur fonction de recouvreur de créances, leurs envoyés harcèlent les débiteurs à toute heure et en tout lieu, y compris sur leur lieu de travail et devant leurs collègues, avec l'espoir que la honte de telles visites les fera s'acquitter plus rapidement de leur dette. Estimant que de telles pratiques sont indignes, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend astreindre ces entreprises au minimum de respect et d'égards dus à toute personne et aux mêmes règles de déontologie (attitudes, horaires, discrétion) que d'autres professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72019

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 255